

# **RENCONTRE DU RESEAU OECUMENIQUE SUR LE TOGO**

**BERLIN, RFA, 12-14/12/2012**

## **LE POINT SUR LA SITUATION ACTUELLE AU TOGO ET DANS LA SOUS REGION**

### **SUR LA SITUATION AU TOGO**

La situation politique du Togo a été marquée par un certain nombre d'événements dont nous signalons ci-dessous les plus déterminants

- Annoncé courant juillet 2011, le réaménagement du Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) par le gouvernement est finalement intervenu début septembre 2011 pour relancer le dialogue politique entre l'opposition et la coalition RPT-UFC (Rassemblement du Peuple Togolais-Union des Forces du Changement). Suite à ce réaménagement, le CPDC a vu entrer en son sein des partis politiques et des personnalités politiques de l'opposition (à l'exception du Comité d'Action pour le Renouveau/CAR et de l'Alliance Nationale pour le Changement/ANC qui ont refusé d'y prendre part pour diverses raisons) mais également des organisations de la société civile tels le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires du Togo (REFAMP-Togo), le Groupe de Réflexion et d'Action, Femme, Démocratie et Développement (GF2D), l'Union Musulmane du Togo et, enfin, l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo (représentant les églises en général) . Soit dit en passant, l'ANC a conditionné sa participation au dialogue à la réintégration de ses 9 députés exclus de l'Assemblée Nationale.
  
- Le CPDC a fini à la fin de l'année 2011 l'élaboration des propositions de réformes à soumettre au chef de l'Etat en vue de leur adoption par l'Assemblée Nationale, alors que dans le même temps, la plupart des partis d'opposition (y compris ceux qui ont pris part aux travaux du CPDC) se sont déclarés insatisfaits des réformes proposées.
  
- Publication entre le 18 et le 20 février 2012 de deux versions contradictoires du rapport de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH, une structure créée par l'Etat togolais) sur les allégations de torture proférées par les co-accusés de Kpatcha GNASSINGBE lors du jugement en novembre 2011 de l'affaire de tentative d'atteinte à la sureté de l'Etat intentée contre ce dernier.
  
- Le gouvernement a initié le 20 février 2012 un dialogue complémentaire entre les partis représentés à l'Assemblée Nationale, à savoir le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), l'Union des Forces du Changement (UFC), l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) et le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR). Face au refus de l'UFC, allié du RPT au sein du gouvernement, seuls les trois autres partis (RPT, ANC et CAR) ont pris part aux travaux. Ceux-ci ont été finalement été interrompus le 09 avril suite au blocage constaté

entre les deux partis de l'opposition (ANC, CAR) et le parti au pouvoir sur les points prioritaires à aborder en vue des réformes constitutionnelles et institutionnelles.

- La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), est arrivée aux termes de sa mission et a remis le 03 avril 2012 son rapport final au chef de l'Etat. Ce rapport qui couvre la période 1958-2005 contient, entre autres, 68 recommandations concernant le respect des droits de l'homme, les réformes institutionnelles, l'organisation de la société et la réparation des crimes subis.
- Un collectif dénommé « Sauvons le Togo » et regroupant 18 partis politiques (uniquement ceux de l'opposition) et associations des droits de l'homme (notamment celles qui défendent les droits de l'homme) a été lancé à Lomé le 04 avril 2012. Partant du constat des ratés du processus de démocratisation du Togo et de « l'instrumentalisation » des institutions de la République, les fondateurs de ce collectif se sont donné la mission de « changer le mode de gouvernance actuel du Togo fondé sur le gangstérisme d'Etat, la gabegie, la concussion et la corruption ».
- Le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) a été dissout le 14 avril 2012 et un nouveau parti a été créé à sa place : l'Union pour la République (UNIR) dont le président provisoire est le chef de l'Etat.
- Le parlement a voté fin mai 2012 les lois sur le nouveau code électoral et le découpage électoral (qui a fixé le nombre de députés à voter dans chaque préfecture). Le nombre des membres de la CENI est maintenu à 17 et sa composition reconduite (3 membres de la majorité, 5 de l'opposition, 3 des partis extra parlementaires, 3 de la société civile, 1 de l'administration). Quant aux membres du parlement, leur nombre est passé de 81 à 91 pour tenir compte de l'évolution démographique du pays. Il n'y a pas de consensus autour des nouvelles lois qui sont rejetées par les partis d'opposition mais aussi l'UFC (pour la deuxième loi) qui est alliée au RPT dans le gouvernement. La date de l'élection législative n'est pas encore connue.
- Des protestations (marches et sit-in) ont eu lieu les 12, 13 et 14 juin, à l'appel du Collectif « Sauvons le Togo ». Celui-ci réclame, entre autres choses, des discussions entre le gouvernement et les partis d'opposition et le changement des nouvelles lois électorales. Les manifestations ont été durement réprimées, ce qui a suscité des condamnations à l'intérieur et à l'extérieur du pays. (NB 119 personnes ont été blessées dont 52 cas graves et 78 personnes interpellées lors des manifestations ; les manifestants ont été poursuivis jusque dans l'enceinte de la Paroisse catholique d'Amoutivé et des vitraux de l'Eglise ont été endommagés).
  - De nouvelles manifestations (marches et sit-in) ont eu lieu les 21, 22 et 23 août : les manifestants ont été gazés et frappés par les forces de l'ordre. D'abord interdite à cause, dit-on, du caractère commercial du lieu de sit-in (le Carrefour Deckon) et à la difficulté d'y assurer efficacement le maintien d'ordre, la marche finalement déroutée d'un commun accord vers la Place de l'Indépendance a continué à être matée par les forces de l'ordre (premier bilan : 10 blessés légers dont un agent des forces de l'ordre, des dégâts matériels

subis par des véhicules de la police, 119 personnes interpellées et 33 motos saisies pour vérification).

- Démission le 11 juillet 2012 dernier du premier ministre Gilbert Fossou Hounbo et nomination le 19 juillet 2012 de son successeur en la personne de M. Arthène Séléagodji Ahoomey-Zunu, un proche du président de la République (ancien secrétaire général de la présidence de la république et ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé dans le précédent gouvernement). On a noté les départs de l'ancien ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales (M. Pascal Bodjona) et de l'ancien ministre de la Sécurité et de la Protection civile (le colonel Gnama Latta) ; mais aussi le retour aux affaires de M. Gilbert Bawara (proche du président, limogé en mai 2010 lors de la formation du gouvernement d'union entre le Rassemblement du Peuple Togolais/RPT et l'Union des Forces du Changement/UFC). Pour beaucoup d'observateurs, la constitution de la nouvelle équipe n'a pas répondu au souci d'ouverture ni de cohésion nationale même si les ministres de l'UFC sont maintenus.
- Dans sa déclaration de politique générale le 02 août 2012 devant le parlement, le nouveau premier ministre est revenu sur les principaux points de la feuille de route que le chef de l'Etat lui a donnée : l'approfondissement du dialogue démocratique avec tous les acteurs politiques et de la société civile, la mise en œuvre des recommandations de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR), la promotion de la démocratie et l'Etat de droit, la promotion des règles de bonne gouvernance et de l'économie de proximité, et, enfin, l'accélération de la croissance pour faire face aux besoins des jeunes. Il s'est engagé à renouer rapidement le dialogue avec l'opposition.
- Une coalition politique dénommée « Arc-en-ciel » a été lancée le 3 Août 2012. Composée d'un noyau de 6 formations politiques, — le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), la Convention Démocratique des peuples Africains (CDPA), le Mouvement des Centristes pour la Démocratie (MCCD), le Nouvel Engagement Togolais (NET), le Parti Démocratique pour le Progrès (PDP) et l'Union Démocratique Socialiste du Togo (UDC) — ce nouveau regroupement qui affirme venir en appui au Collectif « Sauvons le Togo », s'est donné trois missions. La limitation du mandat présidentiel à une durée de cinq ans renouvelable une seule fois avec effet immédiat ; la reprise des discussions entre le pouvoir et l'opposition qui devront identifier prioritairement et résoudre les questions relatives au mode de scrutin, au code et au découpage électoral, aux instruments de régulation des élections afin que les consultations électorales se déroulent dans la transparence, la régularité et l'équité ; la victoire de l'opposition (alternance) aux élections présidentielles en 2015. Même si les premières réactions des responsables du Collectif « Sauvons le Togo » ont traduit une certaine méfiance envers le Collectif « Arc-en-ciel », les relations se sont par la suite améliorées entre les deux entités qui ont co-organisé de nombreuses manifestations depuis août 2012.
- Nouveau dialogue de la classe politique le 10 septembre 2012. Sur les 11 partis politiques invités par le Premier Ministre, seuls 5 (Union pour la République/UNIR, l'Union des Forces du Changement/UFC, la Convention Patriotique Panafricaine/CPP, le Parti des Démocrates

pour le Renouveau/PDR et l'Alliance) ont répondu positivement et pris part aux travaux. Notons aussi la présence de représentants de deux associations de la société civile (le Réseau Femmes Anciennes Ministres et Parlementaires/REFAMP et le Groupe de Réflexion et d'Action Femme Démocratie et Développement/GF2D), et d'observateurs du système des Nations Unies au Togo et de la Délégation de l'Union Européenne au Togo. Les partis d'opposition membres du CST et ceux de la Coalition Arc-en-ciel (l'ANC, le CAR, la CDPA, le PRR, l'OBUTS, et le PDP) ont boycotté le dialogue exigeant, entre autres choses, la nomination d'un médiateur international. L'accord signé à l'issue des discussions porte sur certaines réformes constitutionnelles et institutionnelles (notamment la limitation du mandat présidentiel à cinq (05) ans renouvelable une seule fois) et le découpage électoral avec une assemblée nationale de 83 députés contre 81 dans l'ancienne assemblée et 91 contenu dans la loi votée en mai 2012 par le parlement. Les éléments de cet accord ont été rejetés par le CST et la Coalition Arc-en-ciel. Pour les responsables des deux regroupements ainsi que les leaders des partis politiques de l'opposition, il faut procéder à un nouveau découpage électoral qui soit plus équitable et tienne compte (conformément aux recommandations de la mission d'observation internationale sur les élections législatives de 2007, notamment celle de l'UE) des données démographiques actuelles du pays (populations vivant dans les différentes préfectures). Ils exigent, par ailleurs, que la limitation du mandat présidentiel à 5 ans renouvelable une seule fois s'applique à l'actuel président avec un effet rétroactif : en clair, Faure Gnassingbé ne devrait pas se représenter aux élections présidentielles de 2015.

- Mise en place nouvelle Commission Electorale Nationale Indépendante en octobre 2012. Pour le CST et la Coalition Arc-en-ciel, la composition de la CENI est largement déséquilibrée dans la mesure où sur les 17 sièges prévus, 14 ont été attribués par l'Assemblée majoritairement UNIR-UFC à des militants des partis au pouvoir (UNR-UFC) ou des personnes reconnues proches du parti UNIR. Les membres de la CENI (sauf ceux de l'opposition) ont, conformément au code électoral, prêté serment le devant la Cour Constitutionnelle le 24 octobre dernier. Cette cérémonie est le signe que le processus électoral est entré dans une phase opérationnelle.

- Tenue le 17 novembre 2012, à l'invitation du Premier Ministre d'une « réunion de concertation sur le processus électoral ». Y ont pris part l'Union pour la République (UNIR), l'Alliance, la Coalition Arc-en-ciel et le collectif sauvons le Togo (CST), la Convention Patriotique Panafricaine (CPP), le Parti Démocratique pour le Progrès (PDP) et le Parti du Renouveau de la Rédemption (PRR), le Groupe de Réflexion et d'Action, Femme, Démocratie et Développement (GF2D) et le Réseau des Femmes Anciens Ministres et Parlementaires du Togo (REFAMP-Togo) sans oublier l'Union Européenne (UE) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en qualité d'observateurs. Le CST et la Coalition Arc-en-ciel ont quitté la rencontre avant la fin des travaux. Pour ces deux organisations, il faut, au-delà du processus électoral en cours, débattre des questions institutionnelles et constitutionnelles en suspens depuis

2006. Elles ont renouvelé leur exigence d'un dialogue « franc et sincère », sous la supervision d'un médiateur impartial accepté par le pouvoir et l'opposition. Pour le gouvernement, la réunion du 17 novembre 2012 devrait seulement discuter du processus électoral, notamment les points liés à la CENI et à la transmission des résultats. Les participants ont convenu d'élargir la CENI pour avoir 2 représentants des députés non inscrits, d'élargir les CELI pour avoir 1 représentant des députés non inscrits et 1 représentant supplémentaire pour les partis politiques extra-parlementaires. Ils ont aussi décidé d'améliorer les procédures de dépouillement, de centralisation, de transmission et de publication des résultats provisoires des élections.

## **SUR LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE**

La situation de la Côte d'Ivoire reste préoccupante plus de deux ans après les élections présidentielles de novembre 2010 et 19 mois après la prise de pouvoir d'Allasane Dramane Ouattara.

- Créée le 13 juillet 2011 et composée sur la base des critères ethniques et régionaux, la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) de Côte d'Ivoire est dirigée, contrairement à son homologue togolaise par un homme politique, en l'occurrence M. Charles Konan Banny, membre influent du Parti Démocratique Ivoirien (PDCI) et ancien premier ministre (décembre 2005-mars 2007) dans le gouvernement d'union nationale de Laurent Gbagbo. Son travail a été compliqué par la permanence, voire la montée de la tension politique dans le pays.
- Suite à l'échec du dialogue entre le Front Populaire Ivoirien (FPI) et le Rassemblement des Républicains (RDR), se sont tenues en décembre 2011 des élections législatives largement remportées par le RDR. Le PDCI, arrivé deuxième a accusé son allié le RDR d'avoir effectué un découpage électoral inéquitable pour favoriser sa victoire. Le pays est géré depuis décembre 2011 par une coalition de partis comprenant notamment le RDR et le PDCI.
- Le climat politique reste tendu. Les militants du FP se sentent pourchassés et menacés alors que le pays a été ces derniers mois secoué par de nombreuses attaques attribuées aux partisans de Gbagbo exilés ou infiltrés dans le pays.
- De nombreuses organisations de défense des droits de l'homme (Amnesty International, Human Rights Watch notamment) ont à plusieurs reprises accusé les forces de sécurité, Les forces de l'ordre et leurs supplétifs les chasseurs traditionnels sur les partisans de Laurent Gbagbo. Elles ont aussi accusé le gouvernement d'appliquer une justice des vainqueurs : en clair aucun membre des ex Forces Nouvelles de Guillaume Soro (allié d'Allasane Ouattara) n'a été à ce jour convoqué par la justice ivoirienne (encore moins la justice internationale) alors qu'ils sont également accusés de crimes divers.

- Un nouveau gouvernement a été formé le 14 novembre 2012. La coalition RDR-PDCI est maintenue.
- La Cour Pénale Internationale (CPI) a rendu public le 22 novembre 2012 un mandat d'arrêt contre Simone Gbagbo lancé en fait en février 2012. Pour de nombreux analystes politiques, le gouvernement ivoirien va plutôt faire juger Mme Gbagbo au pays, aussi bien pour favoriser le processus de réconciliation que pour éviter de donner à la CPI, l'occasion d'émettre des mandats d'arrêt contre les responsables des ex-rebelles ivoiriens qui ont permis à Ouattara de prendre le pouvoir.